

Procuration « Adhérents territoriaux »

Vous pouvez donner votre pouvoir à une tierce personne pour vous représenter à l'Assemblée Générale selon les modalités de l'article 11 des statuts de la FDC 14 rappelées ci-après :

« [...] Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoir inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente [...] » soit pour l'Assemblée Générale 2026 : **146 voix**.

Madame/Monsieur

Représentant(e) du territoire ou de la société (ou groupement) de

donne pouvoir à
pour le représenter à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Calvados de 2026.

Fait à : le : Signature :

Document à joindre avec les feuilles de timbres votes du territoire concerné.

Partie réservée à la FDC14

Voix territoriales : Voix hectares : Voix individuelles : Total voix :

Procuration « Adhérents territoriaux »

Vous pouvez donner votre pouvoir à une tierce personne pour vous représenter à l'Assemblée Générale selon les modalités de l'article 11 des statuts de la FDC 14 rappelées ci-après :

« [...] Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoir inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente [...] » soit pour l'Assemblée Générale 2026 : **146 voix**.

Madame/Monsieur

Représentant(e) du territoire ou de la société (ou groupement) de

donne pouvoir à
pour le représenter à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Calvados de 2026.

Fait à : le : Signature :

Document à joindre avec les feuilles de timbres votes du territoire concerné.

Partie réservée à la FDC14

Voix territoriales : Voix hectares : Voix individuelles : Total voix :